

ne saurois signer aussy signe Jourd'in prêtre

M, Le 29 Janvier 1720 apres les trois publications ordinaires des bans du futur mariage d'entre les parties ay apres nommez aux process des messes parvoissiale pastois diverses fois de diuambe et feste sans quil nous ayt apparu aucunes opposition ou empeschement canonique Jay donne la benediction nuptiale En face de notre mere la Ste Eglise Catho. apost. et Rom. agabriel Bonay fils de Thomas Bonay Laboureur En domarie merigot de la paroisse de St ntre dans laquelle les bans ont aussy esté publiez comme il parroit par le certificat du sire curé dudit lieu en date du jour de hier signé parault curé dudit lieu d'une part Et Louise de marçay fille de deffunt Thomas de marçay monnier En de laire Le compste de cette paroisse d'autre part En presence et du consentement des pères En mere des deux epoux, Louis Berger, Louis Merigot et autres parans et amis qui ont aussy apres que lesdits epoux declare ne saurois signer aussy signe a Huilliers quessin, Jean Tabary, J grandin, M sonson J de gart J de gart Et liffant curé d'oyré

M, Le 29 Janvier 1720 apres les trois publications ordinaires des bans du futur mariage d'entre les parties ay apres nommez aux process des messes